

ARRETE DU MAIRE

N° 2026-030

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons III groupe

Monsieur le Maire,

Je soussignée Elodie ZOUBER LACASSIN, Présidente de l'APEL
St Denys St Joseph

AI l' honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l' article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à La malle Abel Lorent et sous la piscine

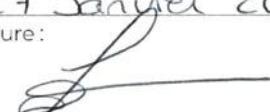
A l'occasion de : Loto de l'APEL

Du 22.03.26 13h

au 22.03.26 22h

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l' expression de mes sentiments respectueux.

**APEL SAINT DENYS
SAINT JOSEPH
30-32 rue du moulin
13160 Châteaurenard**

Le 27 Janvier 2026
Signature : 

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,
Vu l' article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,
Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance
n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de
entreprises et des professionnels,
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(I)

Elodie ZOUBER LACASSIN, Présidente de
l'APEL St Denys St Joseph

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe

Du 22/03/2026 13h00 au 22/03/2026 22h00

A l'occasion de Loto de l'APEL malle Abel Lorent et sous la piscine.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des
débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

**PUBLIÉ LE
29 JAN. 2026**

Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé.

Fait à Châteaurenard, le 27 JAN. 2026
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité

Eric CHAUVENT

